

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
DÉPARTEMENT DE SCIENCE POLITIQUE
SESSION AUTOMNE 2020**

**POL5913-40
POLITIQUE DE L'ENVIRONNEMENT
Jeudi 9 h 30 à 12 h 30 (En ligne)**

Professeur : Simon Langlois-Bertrand
Courriel : langlois-bertrand.simon@uqam.ca

Description du cours (annuaire de l'UQAM)

Examen des problèmes environnementaux selon une perspective de politiques publiques. Dimensions sociales, économiques, politiques, administratives et juridiques du développement durable. Analyse de la gouvernance environnementale au niveau local, national et international, avec une attention spéciale aux politiques canadiennes et québécoises. Configuration des acteurs de la politique environnementale (gouvernementaux, de la société civile et du secteur privé). Processus décisionnels, instruments législatifs et réglementaires, enjeux actuels.

Objectifs

- sensibiliser les étudiantes et les étudiants aux principaux enjeux de la politique environnementale ;
 - développer une compréhension critique des principaux concepts utilisés dans l'analyse de la politique environnementale ;
 - reconnaître les intérêts et les idées des divers acteurs qui interviennent dans le processus politique ;
 - identifier les forces et les faiblesses des instruments en matière de politique environnementale.
-

Pédagogie et évaluation

Ce cours est entièrement donné en ligne. Le matériel consiste d'abord et avant tout de capsules de cours enregistrées en vidéos, puis de lectures obligatoires. Le cours est organisé en modules de 2 semaines chacun. Chaque module comporte une liste de sujets abordés et couverts dans ces deux sources d'information. Les modalités d'évaluation sont décrites ci-dessous. Des séances Zoom sont aussi prévues aux deux semaines, pour interagir et donner des réponses aux questions soulevés par la revue du matériel par les étudiants. L'horaire de ces périodes sera donné sur Moodle.

À noter que toute information pertinente au cours pendant la session sera donnée par courriel à votre adresse institutionnelle. Il est donc essentiel de vérifier vos courriels au moins une fois par jour.

Item	Date de remise	Poids
Éditorial	1 ^{er} octobre	15%
Quiz (5)	Voir horaire	5x4% = 20%
Travail de recherche	10 décembre	35%
Examen final	17 décembre	30%
Total		100%

Pour l'éditorial, le travail de recherche et l'examen final, indiquez toujours sur la page de couverture votre nom, code permanent, le titre et le sigle du cours.

Exposé de position. Chaque étudiant(e) devra rédiger un court essai (maximum 500 mots) qui présente son opinion sur une question donnée. Les directives détaillées sont disponibles sur Moodle.

Quiz. Un total de 5 quiz comportant des questions à choix multiples devront être complétés avant la date limite pour chacun, portant sur chacun des modules 2 à 5 du cours. Chaque quiz sera rendu disponible dès le jeudi de la semaine débutant le module sur lequel porte le quiz (par exemple, dès le 24 septembre pour le quiz portant sur le module 2), et devra être complété avant le jeudi débutant le module suivant, soit deux semaines plus tard (par exemple, le mercredi 7 octobre pour le quiz portant sur le module 2). Voir l'horaire ci-dessous pour le reste des dates.

Travail de recherche. Chaque étudiant devra compléter un travail de recherche analysant la gouvernance d'un enjeu de politique environnementale. Les directives détaillées seront disponibles sur Moodle. Chaque étudiant devra faire approuver sa question de recherche par le professeur par courriel au préalable.

Examen final. L'examen couvrira l'ensemble de la matière du cours. Le format de l'examen sera discuté dans les capsules vidéo du module 1 et celles du module 7 (lors de la conclusion du cours). L'examen devra être remis en ligne après une période de disponibilité de 24 heures.

La remise de tous les travaux et quiz doit être effectuée en ligne via Moodle, avant 23h59 le soir de la date de remise. Aucune copie papier ne sera acceptée. Aucune copie par courriel ne sera acceptée. Aucune copie rendue au bureau du département de science politique ne sera acceptée. Toute exception doit être justifiée au professeur avant la date de remise, et un arrangement différent sera fait si nécessaire. Pour l'éditorial et le travail de recherche, les retards sont pénalisés à raison de 10% par jour, jusqu'à un maximum de 5 jours (50%). Le nombre de jours de retard est compté en utilisant l'heure de minuit. Les éditoriaux ou travaux de recherche remis passé 23h59 le soir du cinquième jour suivant la date de remise (incluant les jours de fin de semaine) obtiendront automatiquement la note de 0. Pour les quiz et l'examen final, aucun retard n'est accepté, et la remise passé le jour et l'heure limite entraînera automatiquement une note de 0.

Horaire et plan du cours

Date	Thèmes
Module 1 (10 et 17 septembre)	Présentation du cours et introduction à la politique de l'environnement La mondialisation, l'environnement, et l'anthropocène Concepts, approches théoriques et débats environnementaux Séance Zoom #1 le 10 septembre
Module 2 (24 septembre et 1 ^{er} octobre)	Historique de la gouvernance de l'environnement L'État environnemental et ses acteurs Les instruments de la politique environnementale La pensée cycle de vie et l'économie circulaire À noter : Quiz #1 jusqu'au 8 octobre Remise de l'éditorial Séance Zoom #2 le 1 ^{er} octobre
Module 3 (8 et 15 octobre)	Défis environnementaux, partie 1 : l'eau et les déchets À noter : Quiz #2 jusqu'au 22 octobre Séance Zoom #3 le 15 octobre
Module 4 (22 et 29 octobre)	Défis environnementaux, partie 2 : l'agriculture et les systèmes alimentaires À noter : Quiz #3 jusqu'au 5 novembre Séance Zoom #4 le 29 octobre
Module 5 (5 et 12 novembre)	Défis environnementaux, partie 3 : les forêts et le secteur minier À noter : Quiz #4 jusqu'au 19 novembre Séance Zoom #5 le 12 novembre
Module 6 (19 et 26 novembre)	Défis environnementaux, partie 4 les changements climatiques et les systèmes énergétique À noter : Quiz #5 jusqu'au 3 décembre Séance Zoom #6 le 26 novembre
Module 7 (3 et 10 décembre)	Défis environnementaux, partie 5 : transition, conflit et géopolitique Conclusion À noter :

	Remise du travail de recherche Séance Zoom #7 le 10 décembre
Module 8 (17 décembre)	À noter : Examen final

Lectures obligatoires

Disponible à la COOP-UQAM : Annie Chaloux (dir.). 2017. *L'action publique environnementale au Québec : Entre local et mondial*. Les Presses de l'Université de Montréal.

Tous les autres textes obligatoires ainsi que des ressources complémentaires sont accessibles via Moodle (www.moodle.uqam.ca).

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12^e ou 13^e cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

POLITIQUE 16 CONTRE LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.

1. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
2. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
3. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
4. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
5. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
6. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
7. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour obtenir du soutien :

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement
514-987-3000, poste 0886

Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM :

<http://www.harcelement.uqam.ca>

CALACS Trêve pour Elles – point de services UQAM :

514-987-0348

calacs @uqam.ca

www.tredepourelles.org

Service de soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : 514-987-3185 Local DS-2110

Pour le Service de la prévention et de la sécurité : **514-987-3131**

CENTRE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (CDP)

Le CDP est le lieu de rencontre entre le milieu professionnel et l'université. Il a pour mandat d'accompagner les étudiant.e.s dans leur cheminement de carrière.

Par le développement de contacts avec des employeurs, l'établissement de lien avec les milieux de travail et le réseautage avec les diplômé.e.s, le CDP vise à promouvoir la qualité et l'engagement des étudiantes et des étudiants de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM.

Pour les étudiant.e.s de la Faculté de science politique et de droit, le CDP...

...Met à leur disposition les outils et le soutien nécessaires à la recherche de stages ou d'emploi professionnels;

...Offre la formation et l'information pertinentes à une insertion efficace sur le marché du travail;

...Organise diverses activités permettant de réaliser toutes les possibilités de carrières qui s'offrent à elles et eux;

...Met sur pieds plusieurs occasions de rencontre et de réseautage avec des employeurs potentiels et des diplômé.e.s de la FSPD.

Passez-vous voir au W-2520!

Suivez notre calendrier d'activités à l'adresse suivante : <https://cdp-fspd.uqam.ca/>

Écrivez-nous au politique.cdp.fspd@uqam.ca

Aimez notre page Facebook : Centre de développement professionnel – FSPD UQAM



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constitue une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail aux fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions liées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

Vous pouvez consulter sur le site r18.uqam.ca des capsules vidéos qui vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.



Infosphère est l'un de ces outils indispensables: un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.



Guide à l'intention des enseignant(e)s de l'UQAM

Qu'est-ce que le R18?

C'est le règlement institutionnel sur les infractions de nature académique. La gestion de ce règlement se fait grâce à un logiciel (*Infractions*) automatisé, particulièrement efficace pour faire le suivi des cas de récidive.

Conditions gagnantes pour éviter le plagiat!

- Mettre l'encart du R18 dans votre plan de cours.
- Parler du plagiat lors du premier cours du trimestre et avant un examen ou la remise d'un travail, ne serait-ce que quelques minutes afin de sensibiliser votre groupe au phénomène et lui dire que de courtes capsules sont à disposition pour se familiariser avec le sujet (voir www.r18.uqam.ca). Cette information est particulièrement utile aux étudiant(e)s de première année.
- Les orienter vers le site www.infosphere.uqam.ca pour ceux et celles qui désirent un aide-mémoire méthodologique ou qui n'ont pas les bases pour les règles de citation.
- Pour les travaux, bien expliquer en classe et dans le plan de cours le type d'entraide qui est permis ou interdit, c'est-à-dire ce qui est attendu de chacun. Par exemple, deux étudiant(e)s peuvent faire de la recherche et échanger sur leurs découvertes, mais il est important que les travaux soient distincts l'un de l'autre.
- Lors des examens en classe, laisser un espace entre chacun des étudiant(e)s. Si ce n'est pas possible, distribuer des versions différentes du même examen, avec une page frontispice de couleur différente.
- Transmettre des consignes claires lors d'un examen: les étudiant(e)s ne peuvent pas consulter de téléphone ou de montre intelligents. Pas même pour regarder l'heure!
- Si vous êtes témoin de la commission d'une infraction lors d'un examen: noter les informations nécessaires (qui, quoi, comment, quand, où), mais n'enlevez pas la copie d'examen à l'étudiant(e), car cela risquerait de créer une situation conflictuelle et de déranger les autres étudiant(e)s, laissez l'étudiant(e) terminer son examen.
- Si vous avez des soupçons ou même la certitude de la commission d'une infraction académique, ne mettez pas zéro au travail ou à l'examen, mais faites un rapport de signalement. Vous éviterez ainsi deux conséquences possibles :
 - que l'étudiant(e) fasse une demande de révision de note et que votre note soit modifiée puisque vous n'avez pas suivi la bonne procédure;
 - qu'il n'y ait pas de trace de la commission d'une infraction au dossier de l'étudiant(e), échappant ainsi au suivi systématique qui est fait lors de la commission d'une infraction, notamment lors de récidive(s).

Les étapes lors du dépôt d'un rapport de signalement, version simplifiée

1. Dépôt du rapport de signalement via le logiciel [Infractions](#). C'est tout! C'est rapide et simple!
2. Enquête effectuée par le, la Responsable facultaire des Dossiers d'Infraction Académique ([liste des RDIA](#)).
3. S'il y a une preuve suffisante, le dossier est transmis au Comité facultaire sur les infractions de nature académique.
4. Si l'étudiant(e) est sanctionné(e), il, elle peut aller en appel.

Pour plus d'information, communiquez avec le, la responsable de votre Faculté/École ou [Marc-Olivier Desbiens](#), secrétaire du Comité institutionnel sur les infractions de nature académique.



RÈGLEMENT

SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE

18

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

Vous pouvez également consulter des capsules vidéos sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.